



SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

instaurant un plan de chasse triennal pour l'espèce « chevreuil » et fixant le plan de chasse pour l'espèce « chevreuil » dans le département du Bas-Rhin pour la campagne triennale 2024/2025 à 2026/2027

PRÉSENTATION DU PROJET D'ARRÊTÉ

Le plan de chasse détermine le nombre maximum et minimum d'animaux à prélever sur les territoires de chasse. Il tend à assurer le développement durable des populations de gibier et à préserver leurs habitats, en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques.

Pour le grand gibier, il est fixé après consultation des représentants des intérêts agricoles et forestiers pour une période qui peut être de trois ans et révisable annuellement.

Les dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique, approuvées par l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2019, relatif aux dispositions d'application du plan de chasse « chevreuil » prévoient également l'instauration de cette mesure.

Le président de la fédération des chasseurs souhaite le renouvellement de ces arrêtés.

La consultation s'est déroulée par voie électronique sur le site internet des services de l'État dans le Bas-Rhin du 19 mars au 09 avril 2024 inclus soit pendant une durée de 21 jours.

A l'issue de la phase de consultation, aucune observation n'a été formulée sur le projet d'arrêté.

DECISION

Les projets d'arrêtés préfectoraux précités sont donc proposés à la signature de la préfète sans modification.

Strasbourg, le 11 avril 2024

P/ le DDT,
La responsable du Pôle Milieux Naturels et Espèces,

Claudine BURTIN